



Fay-aux-loges, le **vendredi 30 juin 2017**

Madame, Monsieur,
Parents d'élèves des écoles de
FAY AUX LOGES

Affaire suivie par :
restaurantsco@mairie-fayauxloges.fr

Objet : Mise en place du Portail Famille

Madame, Monsieur,

En vue d'améliorer le lien avec les familles, des changements importants interviendront dans l'organisation du service FAMILLE-JEUNESSE à compter de la rentrée 2017-2018.

Pour faciliter votre quotidien et l'organisation des services scolaire, périscolaire et de loisirs, la Communauté de communes des Loges, les communes de Donnery, Fay-aux Loges, Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel ont choisi de se regrouper pour acquérir un logiciel commun de suivi des familles et de facturation.

Cet effort de modernisation se traduit par la mise en place d'un nouveau service en ligne : « l'Espace Familles des Loges ».

Cet espace familles vous permettra d'organiser, en quelques clics, la fréquentation de vos enfants aux différents services municipaux.

Vous aurez également la possibilité de :

- Consulter votre fiche famille,
- Réserver, modifier ou annuler la présence de votre (vos) enfant(s)
- Consulter et éditer vos factures,
- Payer en ligne,
- Transmettre des justificatifs (avis d'imposition, certificat de maladie, etc.),
- Télécharger des documents (règlement intérieur...)
- Connaître les actualités des services

Ce nouvel outil « accessible 24h/24 et 7j/7 » sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2017.



Fay-aux-loges, le **vendredi 30 juin 2017**

Afin de permettre à chaque parent d'accéder à son propre espace famille, voici l'organisation pour la préparation de la rentrée :

- Inscription administrative indispensable auprès du service Enfance afin que votre dossier soit traité : **vous devez retourner au Pôle le Dossier Famille ci-joint**, accompagné des pièces justificatives avant le 20/07/2017.
- **Vous recevrez un mail** avec les références de votre « clé famille » qui vous permettra de créer votre compte personnel sur « l'espace famille ».
- Vous ferez les réservations des jours de fréquentation souhaités sur les différents services pour la rentrée 2017-2018 sur votre espace famille. **Votre attention est attirée sur la nécessité d'établir vos réservations** aux activités avant la rentrée (**restaurant scolaire- accueil matin et soir – mercredi**), l'inscription administrative ne valant pas réservation.

Cette inscription préalable permet une souplesse d'action de votre part. Pour rappel, les délais de prévenance restent inchangés :

- Restaurant scolaire : la veille avant 9h30 hors WE et jours fériés
- Accueil matin et soir : la veille avant 10h00
- Mercredi : le vendredi qui précède avant 9h30

Concernant les Totems, la commune a pris l'initiative de maintenir, pour la rentrée, l'organisation scolaire décidée collectivement. En effet, le questionnaire d'évaluation effectué en mars 2017 démontre un pourcentage de satisfaction de 88.8%. Nous maintenons donc les Totems en 2017-2018 ainsi que le site d'inscription que vous connaissez : <http://www.mairie-fayauxloges.fr/totem>

Le service se tient à votre disposition au Pôle pour répondre à vos interrogations et vous accompagner dans vos démarches durant tout l'été.

Vous souhaitant une bonne fin d'année scolaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Frédéric MURA